



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 20 octobre 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 19

M. MAHALI	M. CARASENA	M. GARCIN	Mme MATHERON
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	M. GILLET	M. MORENO
Mme BASS	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	Mme CHENET	M. MARKOVIC	M. TRINEL
Mme CAILLET	Mme FORTIAS	Mme MASSI	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. MORENO
M. BEN MIHOUB	à	Mme MASSI

Mme JEROME	à	M. MAHALI
M. RICHARD	à	M. CAVANNA

Absents/excusés : 4

Mme BICAIS	M. BOURRELY	Mme CANTAREL	Mme VALVERDE
------------	-------------	--------------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

DELIBERATION 22-34	<u>22 - 34 - ABSENCE DU DIRECTEUR GENERAL – MISE EN PLACE DE SON INTERIM</u>
Absence de longue durée du Directeur Général – Mise en place de son intérim	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Par délibération n° 21-86, le Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée lors de sa séance du 23 décembre 2021, a désigné Mme Christel MONDOLONI en qualité de Directrice Générale Adjointe, chargée de l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NOTARI, Directeur Général.</p> <p>Néanmoins, en raison de l'absence de longue durée de M. Daniel NOTARI, qui préalablement à son départ effectif à la retraite le 1er mai 2023, soldera l'ensemble de ses congés et liquidera son compte épargne temps, il convient, conformément aux dispositions du 11ème alinéa de l'article R421-18 du Code de la construction et de l'habitation qui précise « qu'en cas d'absence</p>

ou d'empêchement du directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service désigné par le conseil d'administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le conseil d'administration », que le Conseil d'Administration autorise, Mme Christel MONDOLONI, Directrice Générale Adjointe, à assurer l'intérim du Directeur Général pendant toute la durée de l'absence de M. Daniel NOTARI et ce, jusqu'à la prochaine nomination aux fonctions de Directeur Général.

En conséquence, afin de pourvoir à la continuité du bon fonctionnement de l'Office, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Mme Christel MONDOLONI, Directrice Générale Adjointe, à assurer l'intérim du Directeur Général, pendant toute la durée de l'absence de M. Daniel NOTARI et jusqu'à la prochaine nomination aux fonctions de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles R421-16 et R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 21.86 du CA du 23/12/2021

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE Mme Christel MONDOLONI, Directrice Générale Adjointe, à assurer l'intérim du Directeur Général, pendant toute la durée de l'absence de M. Daniel NOTARI et jusqu'à la prochaine nomination aux fonctions de Directeur Général.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

